VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

## Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

# VENTE DE SUCCESSION.

AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR--SANS LIMITE.

# SITES POUR BATIR

RUE SARATOGA, ENTRE L'AVENUE TULANE ET LA RUE GRAVIER.

CONVENABLE POUR EMPLACEMENT DE COMMERCE.

# COTTAGE DOUBLE,

224-230 RUE SARATOGA,

Entre l'Avenue Tulane et la Rue Gravier.

JEUDI, LE 15 FEVRIER 1912, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE VEUVE PIERRE BARRERE.

No 98,922 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 15 février 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 3 janvier 1912, et signé en Cour ouverte le 10 janvier 1912 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de ladite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Bassin (maintenant Saratoga), Sud Rempart, Commune et Gravier, laquelle portion de terre mesure dix-huit pieds deux lignes et demi de face à la rue Bassin (maintenant Saratoga), dix-huit pieds un pouce et demi de largeur dans le fond sur soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de profondeur, plus ou moins, et est la moitié à côté de la rue Commune du lot original désigné par le numéro trois sur un plan dressé par E. Surgi, daté du 20 avril 1849, déposé en l'étude de J. Cavillier, ancien notaire en cette ville.

Deuxième—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'filet borné par les rues Bassin (maintenant Saratoga), Sud Rempart, Gravier et Commune, sur un devis dressé par Louis H. Pillé daté du 18 novembre 1874, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant Wm J Castell aussi notaire en cette ville, le 21 nov. 1874, lequel lot mesurant d'après ledit devis dix-huit pieds et deux lignes de face à la rue Bassin (maintenant Saratoga), soixante-trois pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Commune, le divisant du lot A, sur ledit devis, soixante-trois pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé le plus près de la rue Gravier et dix-huit pieds un pouce et six lignes en largeur dans le fond.

Troisième—Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant situé dans le Premier District de cette ville dans l'filet borné par les rues Bassin (maintenant Saratoga), Sud Remparts, Gravier et Commune, ayant en mesure anglaise soixante-dix pieds de face à la rue Bassin (maintenant Saratoga) sur soixante pieds de profondeur (mesure française) diminuant en largeur dans le fond pour qu'il n'y ait que cinquante-sept pieds neuf pouces et demi de largeur sur la ligne du fond, mesure anglaise; borné d'un côté par la propriété de Noel Badon, ou assigné et de l'autre côté par la propriété de Wm M. Lambert ou assigné.

Les améliorations sont connues comme Nos 224-230 rue Saratoga, entre l'avenue Tulane et la rue Gravier, l'filet rue Sud Rempart et comprenant quatre (4) chambres et cuisine de chaque côté.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication sur la propriété, ledit intérêt étant payable annuellement garanti par l'endossement privilège et hypothèque spéciale, les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation la vente sans estimation et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses de sécurité dans les actes de vente; l'acquéreur devant assurer et tenir assurées les améliorations pour le montant de la portion du crédit, et devant transférer la police ou les polices au porteur desdits billets, et devant déposer chez l'escamoteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication, et devant recevoir les loyers que du jour du passage des actes de vente et de payer pour les frais des certificats requis et assumer le paiement des primes d'assurance non expirées et de payer pour les primes non acquises et d'assumer les taxes de 1912. La tutrice devant être mise en pouvoir de signer et exécuter les actes nécessaires pour la vente.

Les actes de vente devant être passés pardevant Gustave A. Lambias, notaire en cette ville aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
806 rue Perdido.

14 jan—14 21 28—fev 4 11 15

## Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

# Vente d'une Maison Double qui Rapporte de Bons Revenus

RUE DUMAINE, ENTRE JOHNSON ET GALVEZ.

Succession de TIMOTHY FOLEY et épouse.—No 96,002

No 96,002—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur, bureau 347 rue Carondelet—Il sera vendu, JEUDI le 25 janvier 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, signé le 19 décembre 1911, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, etc., dans le Deuxième District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Dumaine, Johnson, Galvez et St-Philippe, No 266; le lit lot étant désigné par le No 74, sur un plan dressé par Louis Bringier, daté du 26 juillet 1836 et mesurant en mesure française quarante trois pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Maine (ou Dumaine), dix-sept pieds, neuf pouces, et cinq lignes sur la ligne du fond cent pieds sur la ligne du côté le divisant du lot 72, cent trois pieds et sept pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté sur la ligne s'étendant sur la Propriété de Pentalba, laquelle ligne donne au dit lot une forme irrégulière.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, représentée par les billets non acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt de la date l'adjudication jusqu'au paiement et garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être passé pardevant—— aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur devant assumer au dessus et en plus de son enchère toutes les taxes de 1911 et tous les frais nécessaires pour compléter l'acte de vente.

24 déc—24 31—jan 7 14 21 28

## Arthur H. Dicks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE PETER A. ST-CYR, JR.

No 97,443—Paroisse d'Orléans, État de la Louisiane, Cour Civile de District—Division D.

COTTAGE SIMPLE

JEUDI, le 25 janvier 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre à moi adressé par l'Hon Peter Parker, juge dois suedite Cour daté du 22 décembre 1911 dans l'affaire intitulée et numérotée, la propriété ci-dessus décrite à savoir:

Un certain lot de terre et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent situé et étant dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'filet No 1043, borné par les rues Musique, Miro (autrefois Libérale), St-Roch (autrefois Washington) et Grant (autrefois Génius), lequel dit lot est désigné par le No 13 sur un plan de Edgar Pilié, daté du 12 mars 1900, et mesurant trente pieds (30') de face à la rue Miro (autrefois Libérale) sur une profondeur de cent vingt pieds (120') quatre pouces (4") entre lignes parallèles. Étant la même propriété qui a été acquise par le défunt Peter A. St-Cyr Jr, par acte passé pardevant George A. Dearing, notaire, le 5 novembre 1902, et dûment enregistré en le livre des Transferts 188, Folio 740. Les améliorations consistent d'un cottage simple No 2426 rue Miro, contenant trois chambres, toiture en bardeaux, retiré du trottoir, sur le devant barrière en piquets.

Conditions—Une moitié (1/2) ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet de l'acquéreur et par lui endossé, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur du billet. Et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1911, l'encanteur devant signer l'acte notarial de la vente, lequel acte de vente devant être passé pardevant Wm J Formento, notaire en cette ville, aux frais de l'acquéreur et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

ARTHUR H. DICKS, Encanteur,
Bureau 437 rue Carondelet.

24 déc—24 31—jan 7 14 21 28

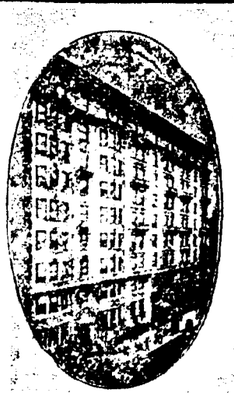

# KING EDWARD HOTEL

(HOTEL DU ROI EDOUARD)

—A—

NEW YORK

145 à 155 W. 47th St.

A toucher de Broadway.

"Le véritable Cœur de New York."

350 Chambres. 250 Bains Privés. Absolument à l'épreuve du feu.

TOUS LES AGREMENTS MODERNES.

Chambres seules (Eau courante), $1.50.
Chambres seules et bain, $2.00, $2.50 et $3.00.
Salon, Chambres à coucher et Bain, $4.00 et plus
Salon, Deux chambres à coucher et bain $5.00 et plus.
Pour chaque personne additionnelle dans la même chambre $1.00 extra

Ecrivez pour demander Livret.

PRIX SPÉCIAUX POUR L'ÉTÉ.

KING EDWARD HOTEL CO.,

JOHN HOOD, Prés. et Mgr.,
Anciennement du New Tifft House, Buffalo et Royal Hotel, Hamilton, Ont.

VENTES A L'ENCAN.

## Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MENAGE

—ET—

AUTOMOBILE.

Succession de Francis J. Roler.

No 98,996—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—MERCREDI, 31 janvier 1912, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, date du 15 janvier 1912, juge de la susdite Cour, Division E, dans la susdite affaire, sur les lieux No 2622 rue Magazine, entre les rues Troisième et Quatrième.

Meubles de ménage se composant: d'ameublements de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, bric à brac, rideaux et stores, ustensiles de cuisine, une automobile Cadillac en excellent état. Un bureau à couvercle à coulisse (roller top) et un poinçon pour chèque.

Aussi d'autres articles, le tout selon un inventaire enregistré à la Cour.

Conditions—Comptant.

Dart, Kernan & Dart, avocats.

18 jan—18 21 28 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

—ET—

Terrains pour Bâtir

—DANS—

UNE SECTION QUI S'AMELIORE

—PRES D'UNE—

DOUBLE LIGNE DE CARS

A Deux Ilets de la rue du Canal

—ET A UN—

Ilet de l'Avenue "City Park"

Succession de Mme Barbara Abris, Veuve de William Mohr.

No 95,750—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 8 février 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 5 décembre 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premier—Un certain ilet de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 82 sur un plan par John Schreiber, voyer, le 20 mars 1836, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, lequel dit ilet est borné par les rues Bienville, Conti, Anthony et Bernadotte, acquis livre des transferts 146, folio 183, et livre des transferts 214, folio 100.

Ledit ilet de terre sera vendu en lots subdivisés d'après un devis d'arpentage par M. Edgar Pilié, voyer, daté du 27 décembre 1911, comme suit:

Vingt-quatre lots de terre désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement. Les lots Nos 1 à 10 inclusivement sont contigus et mesurent comme suit: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Bienville et Bernadotte, et mesurant 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur et façade à la rue Bernadotte et entre lignes parallèles de 120 pieds. Les lots Nos 2 à 9 inclusivement mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Bienville sur 120 pieds en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Bienville et Anthony et mesurant 31 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur et façade à la rue Anthony et entre lignes parallèles de 120 pieds. Les lots Nos 11 et 12 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Anthony sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 est contigu aux lots Nos 6, 7, 8, 9, 10 et 24 dans leur fond. Le lot No 12 est contigu aux lots Nos 13, 14, 15, 16, 17 et 23 dans leur fond. Les lots Nos 13 à 22 sont contigus et mesurent comme suit:

Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Conti et Anthony, et mesurant 32 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Conti, sur 120 pieds 4 pouces 6 lignes en profondeur et façade à la rue Anthony et entre lignes parallèles. Les améliorations sur le lot No 13 comprenant un cottage simple à un étage, couvert en ardoise, No 4438 rue Conti, contenant galerie et quatre chambres. Dans le fond il y a un (magasin ou entrepôt).

Les lots 14, 15, 16 et 17 mesurent chacun 31 pieds 10 pouces de face à la rue Conti sur 120 pieds, 9 pouces, 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 18, 19, 20 et 21 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Conti sur 120 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 22 formant l'encoignure des rues Conti et Bernadotte et mesurant 31 pieds, 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Conti sur 120 pieds, 9 pouces 6 lignes de profondeur et façade à la rue Bernadotte et entre lignes parallèles. Les lots Nos 23 et 24 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bernadotte sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 23 est contigu aux lots Nos 12, 18, 19, 20, 21 et 22 dans le fond. Le lot No 24 est contigu aux lots Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 11 dans le fond.

Les rues Bienville et Anthony ont leur trottoir pavé en asphalte.

Deuxième—Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Iberville, Anthony et Helena, désigné par la lettre C, sur un devis d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté du 26 décembre 1911, d'après lequel, ledit lot mesurant 91 pieds, 7 pouces, 6 lignes sur le côté vers la rue Helena, 112 pieds, 1 pouce, 3 lignes sur l'autre ligne de côté se joignant à un pont sur la rue Bienville et 64 pieds, 9 pouces, 7 lignes de large sur la ligne du fond.

Troisième—Le cottage double en bois à un étage, Nos 4916 et 4918 rue Bienville, contenant quatre chambres de chaque côté, contigu et dans le même district ou ilet que la propriété deuxièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le susdit devis par Pilié, voyer, daté du 26 décembre 1911 et mesurant 36 pieds 1 pouce de face à la rue Bienville sur 91 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Quatrième—Le cottage simple en bois à un étage, No 1924 rue Bienville, contenant trois chambres, contigu dans le même District et ilet que la propriété deuxièmement et troisièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre A sur ledit devis par M. Pilié, du 26 décembre 1911, et mesurant 43 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Bienville sur 91 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété deuxièmement, troisièmement et quatrièmement décrite a été acquise livre de transferts 196, fol. 277 et livre des transferts 194, fol. 273.

Cette propriété est en voie de grandes améliorations et ayant le service par deux lignes de chars de ceinture qui est très agréable pour le centre des affaires aussi bien qu'une autre partie de la ville. Une occasion pour de magnifiques profits.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final.

L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et de coutume de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912, au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant requis de l'acquéreur au moment de la vente. Les actes de vente pardevant F. W. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

McCloskey & Benedict, avocats.

7 jan—7 14 21 28—fév 4 8

## E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,
Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO.

Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boite 113, Nouvelle Orléans La.

VENTES A D'ENCAN.

## Stoudback, Stern & Gumbel, Ltd

Vente de Receveur.

William Nunn vs Duke et Nunn Co.

~~No 99,139—Cour Civile de District,~~

Division B.

Au plus fort enchérisseur.

1 lot de matériel pour bâtir, briques à feu, terre à feu, "flue pipe", installations pour conduits d'égouts, briques pressées de St-Louis, briques à feu pour voûte, tuiles à feu, poêle pour plâtrage marchandises en terre à feu, "herring bone laths", plâtre pour muraille, chaux vive, doublure de tuyaux, clous, brouettes, wagons, pelles, une grande balance Osgood pour wagon à charbon et balance pour bâtisse, un lot de charbon, un lot de coquilles assorties, 2 bâtisses en bois etc., etc. Aussi un lot de comptes courants de valeur.

A l'Encan, MARDI, le 30 Janvier 1812, à 11 Heures.

Sur les lieux, coin des rues Clio et Derbigny.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—Il sera vendu à l'enchère publique, à la susdite date et en droit, en vertu d'un ordre signé le 15 janvier 1912, par l'Hon. Fred D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

175 barils Coquilles pourries, 8 chargements de Coquilles "clam", 12 chargements de Charbon "slack", 1 lot de "Bins" et Planches, 1 grand "Osgood Scale and Scale building" 3700 Briques à feu, 2 Charrettes, 1 wagon plateforme à ressorts pour deux chevaux, 1 lot de tuyaux en terre à feu, 1 lot de tuyaux et installations pour égouts (environ 1000 morceaux), à peu près 4000 briques pressées de St-Louis, 200 Briques à feu "Arch", 1 wagon à ressorts, 1 lot de divers "fire tile", 2 Brouettes, 1 lot de Polis pour plâtre (environ 284 balles), 9 kegs de Clous, 1 lot de marchandises en terre cuite incluant convertures de cheminées et tuyaux, 1 lot de lettres pour le pavage de "Schilliger", 1 lot de chaux "slack" environ 150 sacs de plâtre pour muraille, 1 lot doubleur de conduits, deux bâtisses en bois sur un terrain, aussi un lot de comptes courants de valeur, le tout d'après l'inventaire enregistré en les bureaux de l'Encanteur.

Conditions—Comptant

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.—322 rue Baronne.

Joh. R. Todd, receveur.
W. F. Brewer, avocat.

19 janv—19 21 28 30

## Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'Emplacements de Commerce et de Résidence de Valeur,

No. 3005-3007 Avenue Tulane, près du coin de la Rue Gayoso.

Les Améliorations Consistent d'une Résidence ayant Six Chambres Grand Magasin, Entrée et Grand Entrepôt. Maintenant Occupé comme Magasin de Fourrage et Résidence.

Succession de R. V. Glas Sr.

No 99,584—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur. — Bureau No 808 rue Perdido — JEUDI, le 15 février 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 9 janvier 1912, signé par l'Honorable Geo H. Théard, juge de la Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique au dernier et plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'filet borné par l'avenue Tulane, autrefois rue Commune, les rues Baudin, Gayoso et Sud Salcedo; ledit lot est désigné par le No Deux, sur un plan dressé par George de Armas, voyer, daté du 22 décembre 1902 et annexé à un acte de Robert Legier notaire, daté du 24 février 1903, d'après lequel plan ledit lot commence à une distance de trente-cinq pieds onze pouces et sept lignes de l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Gayoso; et mesurant trente-cinq pieds onze pouces et sept lignes de face à l'avenue Tulane sur cent dix-sept pieds, trois pouces et deux lignes de profondeur sur ladite ligne le plus près de la rue Gayoso et le divisant du lot No un, sur ledit devis, cent vingt trois pieds, huit pouces et deux lignes sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No trois sur ledit devis, et trente-cinq pieds, cinq pouces de largeur dans le fond.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance s'il y en a, en un crédit de un an, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété avec le pacte de non alienando, et toutes les autres clauses de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets; et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère, les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912, et pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication chez

LOUIS HUFFT, Encanteur,
808 rue Perdido.

H. W. Robinson, avocat pour l'administratrice.

14 janv—14 21 28—fév 4 11 15

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Beer, Mayer & Co. versus Jules Durand.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 51,071 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 24 janvier 1912 à 11 heures A. M. la propriété ci-après décrite, à savoir: Une vitrine, un lot de candy, une balance, un lot de papeterie, deux glacières, un lot d'épiceries assorties, et etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant.—D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour. — Sol Weiss, avocat pour la demanderesse.

13 jan—13 18 24

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Chas. H. Dotsen,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 94 211—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par L. R. Hoover, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier.—E. A. Parsons, avocat.

12 janv—12 16 21

Succession de Lucy Flowers,
Epouse de Simon W. Bassett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 91 563 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par Simon W. Bassett, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—B. B. Howard, avocat.

18 jan—18 22 27

# Blowing Rock

## GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge.

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. J.

# The 'Allenburys' Foods

MOTHER AND CHILD *Baby 6½ months old. Fed from birth on the Allenburys' Foods.*

## Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé, n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. *De la naissance à 3 mois*

NOURRITURE No 2. *De 3 à 6 mois*

NOURRITURE No 3. *De 6 mois à plus.*

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

# SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

# HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODERES.